

UFR Droit et Science Politique

Ouverture de l'Espace Université Territoire

Le projet d'Espace Université Territoire a été initié par des enseignants chercheurs rattachés à l'UFR Droit et Science Politique, du Centre de Recherches sur le Droit Public et de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale de l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense.

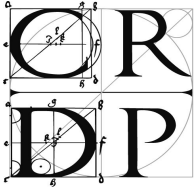
Notre proposition s'adresse aux responsables des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et des hôpitaux situés comme l'université sur le périmètre de l'Opération d'Intérêt national de la Défense

Les objectifs que nous souhaitons partager avec vous sont

1. Le renforcement de l'adéquation des formations universitaires aux besoins les plus récents des employeurs publics avec l'UFR de Droit Science Politique ;
2. l'accueil d'étudiants stagiaires de master avec l'UFR de Droit Science Politique ;
3. la création des conditions d'une démarche conjointe en matière de recherche en matière de gestion publique avec le Centre de Recherche en Droit Public
4. le développement d'une offre de formation continue avec l'Institut de Préparation à l'Administration Générale.

Petit déjeuner de présentation le : date à fixer au premier semestre 2013

LES FORMATIONS A LA GESTION PUBLIQUE DE L'UNIVERSITE DE PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE par **Matthieu CONAN**, doyen de l'UFR de Droit Science Politique, directeur du CRDP, **Benoît APPOLIS**, Directeur de l'IPAG, **Bruno LEBECQ**, professeur associé, responsable du suivi de l'espace université territoire.



LE CENTRE DE RECHERCHES SUR LE DROIT PUBLIC

des axes de recherche visant l'optimisation de la gestion publique

1 - LES NOUVEAUX MODES DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DE LA SPHÈRE PUBLIQUE

Le CRDP développe ses recherches sur la normalisation de l'information financière et les contrôles ex / post. La LOLF a ouvert de nouveaux *champs d'investigation à la recherche*. Ainsi la loi organique de 2001 se veut directement à l'origine de la réforme comptable qui impose aux administrations de s'inscrire dans des processus fondamentalement différents de ceux qui préexistaient antérieurement au regard de nouvelles normes en cours d'élaboration. La réflexion sur la certification des comptes publics se veut au centre du dispositif.

2 - LES ADAPTATIONS DES TECHNIQUES INSTITUTIONNELLES

Les conditions de l'action publique connaissent d'importantes mutations à travers notamment la redistribution des compétences entre le niveau étatique et les administrations territoriales. Sont privilégiées les recherches sur les liens entre niveau local et intercommunalités comme lieu d'adaptation des politiques structurantes telles que les politiques sociales, économiques, les services publics de proximité... ou encore l'environnement. L'analyse financière de cette redistribution des pouvoirs est aussi un aspect essentiel du projet.

3 - LES ADAPTATIONS DES TECHNIQUES CONTRACTUELLES

Les nombreuses réformes du droit des marchés publics, la création des contrats de partenariats public-privé, le projet de directive européenne relative aux recours des entreprises candidates ou la récente modification de l'Accord sur les Marchés Publics dans le cadre OMC, témoignent de l'intérêt croissant porté à l'instrument contractuel. Parce qu'il devient ainsi un creuset où se rencontrent les thématiques actuelles (concurrence, externalisation, gouvernance, globalisation des sources, arbitrage), le contrat public s'inscrit parfaitement dans l'approche pluridisciplinaire du CRDP.

4 - NOS DOCTORANTS AU SERVICE DE L'ACTION PUBLIQUE

L'ingénierie des politiques publiques, les enjeux de la gestion urbaine dense, les enjeux financiers, d'organisation et de gestion, le fonctionnement des centres de pouvoir sont les sujets que nos doctorants peuvent étudier avec vous dans le cadre de leur thèse (conventions CIFRE) et contribuer ainsi directement à l'optimisation de l'organisme ou de l'institution que vous dirigez.

Les formations concernées au sein de l'UFR Droit et Science politique

1 - MASTER Recherche Droit, Economie, Gestion - Mention : Droit et Economie Spécialité : Analyse économique du droit

Responsable : Eric LANGLAIS, Professeur d'économie, et Bertrand DU MARAIS, Professeur de droit public détaché du Conseil d'Etat

La spécialité se fonde sur la nécessité de développer en France une double expertise en droit et en économie dans des domaines assez diversifiés et dépassant le stricte cadre du « droit économique » parce que, à l'heure où se multiplient les évaluations, les études d'impact et autres études de faisabilité, une telle compétence est désormais requise pour optimiser l'efficacité des institutions et des systèmes juridiques. En M1, il s'agit de délivrer une formation solide en économie et droit, en proposant les matières principales des cursus classiques en droit et en économie. En M2, la formation pour la recherche de la spécialité mettra l'accent sur la maîtrise des outils d'analyse permettant d'appréhender l'organisation des cadres institutionnels et juridiques alternatifs, les interactions avec les agents privés (régulation et mise en œuvre du droit), mais aussi les interactions entre les agents privés eux-mêmes (autorégulation).

2 - MASTER Professionnel Droit, Economie, Gestion Mention : Droit et Economie Spécialité : Concurrence et Régulation des Marchés

Responsables : Eric LANGLAIS, Professeur d'économie et Bertrand DU MARAIS, Professeur de droit public détaché du Conseil d'Etat

Ce diplôme propose une approche renouvelée des disciplines juridiques et économiques. D'une part il répond aux nouvelles exigences de qualification des juristes spécialisés en droit public économique ou droit public des affaires en leur permettant de maîtriser les enjeux économiques et financiers des règles juridiques. D'autre part, il initie à l'économie du droit puisque l'expertise et le conseil économique ne peuvent se passer de la maîtrise des arguments juridiques qui sous-tendent les données économiques. La formation s'organise autour de trois axes d'études : concurrence, régulation et contrats publics. Elle s'appuie sur la nécessité de développer en France une double expertise en droit et en économie dans des domaines assez diversifiés : définition des politiques publiques, maîtrise des régulations sectorielles (réseaux, énergies, marchés financiers), gestion et régulation de la vie des entreprises et des affaires, ou négociation contractuelle.

3 - MASTER 2 Recherche et professionnel Droit Mention : Droit et Pouvoirs publics Spécialité : Droit public général

Responsables : Olivier DORD et Laurence FOLLIOT-LALLIOT, Professeurs de droit public

La vocation du **Master 2 Droit public général, finalité Recherche**, est de permettre l'approfondissement des connaissances et de la réflexion ainsi que le développement des recherches dans les différentes branches du droit public interne. Les enseignements proposés permettent aux étudiants, à partir d'un socle commun de connaissances fondamentales acquises dans les principales matières de droit public, d'affiner leur réflexion par l'étude de problématiques actuelles propres à cette discipline qui connaît un profond renouvellement.

La vocation du **Master 2 Droit public général, finalité professionnelle**, est de permettre l'acquisition de connaissances solides en droit public et la maîtrise des savoirs techniques propres aux épreuves des concours de la fonction publique (dissertation, note de synthèse par exemple). Parmi les concours de catégorie A, la formation assure en particulier, une préparation au concours de recrutement complémentaire de conseillers de tribunaux administratifs et de cours administratives d'appel, et, en association avec l'IPAG une préparation au concours des Instituts régionaux d'administration (I.R.A.) et autres concours de la fonction publique étatique (concours du MINEFI tout particulièrement), territoriale et hospitalière. Le stage obligatoire de deux mois minimum permet aux étudiants de s'initier aux différents métiers de l'administration.

4 - MASTER 2ème Année (M2) Mention Science Politique
SPÉCIALITÉ Professionnelle : Gestion des Collectivités territoriales
Responsable : Eric PHELIPPEAU, Maître de Conférences en droit public

Cette spécialité procure une connaissance approfondie des disciplines qui conditionnent l'action publique locale. Associant des universitaires et des professionnels, les enseignements consacrent une large place aux outils juridiques, économiques et financiers qui soutiennent l'action des collectivités. Ils abordent les principaux champs des politiques territoriales (urbanisme et environnement, politique de la ville, culture, affaires sociales, sécurité). Ils traitent de la coopération entre collectivités, des questions de personnel, des budgets et de la gestion financière, ainsi que de l'évaluation des politiques publiques. Au-delà du **tronc commun**, deux options sont offertes au 3^{ème} semestre : «Carrières publiques» ou «Politiques publiques». Les étudiants effectuent un stage pratique au 4^{ème} semestre. Via une inscription complémentaire auprès de l'IPAG (à un tarif préférentiel représentant moins de 50% des droits demandés normalement), ils se voient également offrir la possibilité d'associer à leur formation une **préparation aux concours administratifs**.

Le stage de trois mois minimum est effectué soit auprès d'une collectivité territoriale, soit dans une entreprise travaillant avec celles-ci, soit au sein d'une structure de conseil. Il est conçu de manière à associer les étudiants à des réalisations pratiques, afin de faciliter leur insertion professionnelle par la mise en valeur d'acquis concrets. Ce stage fait l'objet d'un rapport, soutenu devant un jury présidé par le directeur de la formation. Les étudiants inscrits à la préparation aux concours proposée dans le cadre de l'IPAG sont dispensés du stage. S'ils le souhaitent, il leur est néanmoins possible de combiner préparation et stage. La durée de ce dernier est alors ramenée à deux mois et il est effectué aux mois de juillet/août.

Les principaux débouchés du diplôme se trouvent dans la fonction publique territoriale, les entreprises appelées à contracter avec les collectivités locales, et les activités de conseil relatives à la mise en œuvre ou à la valorisation des politiques publiques.

La formation continue diplômante (DIPLÔMES D'UNIVERSITE)

Achat public

Formation élus locaux

Coopération interhospitalière

Energie et infrastructures

Les formations de l'IPAG

1. LICENCE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (LAP)

Une formation diplômante

Diplôme national, habilité par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre de la réforme LMD, la licence en droit et science politique, mention administration publique (L 3), a pour finalité de préparer à l'entrée dans la fonction publique, quelle qu'en soit la nature (Etat, Territoriale, Hospitalière).

Enseignements en LAP

Organisée en 2 semestres de 30 crédits chacun (cours magistraux, TD, conférences), la LAP permet de suivre des enseignements de sciences juridiques (droit constitutionnel, droit administratif, finances publiques), économiques (économie générale, politique économique) et politiques (politiques publiques, politiques sociales, politiques européennes) ainsi qu'une initiation à la préparation des concours de catégorie A (note de synthèse, dissertation, simulations d'oraux, etc.).

2. CONCOURS EXTERNES DE CATEGORIE A

UNE PRÉPARATION, QUATRE PARCOURS

Cadre général

La préparation aux concours de catégorie A au sein de l'IPAG de Nanterre se compose de quatre parcours (« Etat », « Collectivités territoriales », « Social » et « Conservateur de bibliothèques »).

La durée de la formation est indiquée dans le programme pour les différents parcours. Elle tient compte des périodes où ont lieu les épreuves des différents concours (pour le détail et les tarifs, V. le site de l'IPAG : <http://ipag-nanterre-ladefense.fr/>).

Conditions d'admission

La préparation aux concours de la catégorie A ne pouvant contenir au maximum qu'une centaine d'étudiants, une sélection des candidatures s'avère nécessaire. Elle se déroule en deux temps :

- une présélection sur dossier par une commission pédagogique qui statue en considération de la formation initiale des candidats ;
 - des entretiens oraux et individuels de motivation des candidats présélectionnés.
-

3. CONCOURS INTERNES DE CATEGORIE A

Cadre général

Ces formations s'adressent à tous les agents de l'Etat ou des collectivités locales remplissant les conditions d'âge et d'ancienneté. La durée de la formation est indiquée dans le programme pour les différents parcours. Elle tient compte des périodes où ont lieu les épreuves des différents concours (pour le détail et les tarifs, V. le site de l'IPAG : <http://ipag-nanterre-ladefense.fr/>).

Conditions d'admission

- conditions d'âge et d'ancienneté :

4 ans au minimum pour se présenter aux divers concours.

Les agents peuvent bénéficier d'un congé de formation (cf. Décret n° 85-607 du 14.06.85 pour la fonction publique d'Etat, décret n° 85-1076 du 09.10.85 pour la fonction publique territoriale, décret n° 90-319 du 05.04.90 pour la fonction publique hospitalière). Il faut alors se renseigner au sein des administrations de rattachement.

- réussite au test de sélection (pour certaines formations, comme la préparation au concours des IRA par exemple).

Les partenaires de l'IPAG



L'IPAG de Nanterre, associé dans cette tâche avec les IPAG de Lille et de Valenciennes, participe à la classe préparatoire intégrée (CPI) de l'IRA de Lille. Cette CPI, comme les autres, a vocation à dispenser une formation solide à des candidats, sélectionnés notamment sur critères sociaux, afin de favoriser la diversité dans la fonction publique. L'IPAG de Nanterre participe à ce titre aux enseignements dispensés ainsi qu'à la coordination pédagogique de la formation.



L'IPAG de Nanterre constitue un centre de préparation au concours d'entrée à l'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S). C'est ainsi qu'une convention a été signée avec cette école (Parcours « Social »). En outre, l'IPAG participe depuis 2011 au dispositif « égalité des chances » mis en place par l'EN3S afin de favoriser la diversité parmi les lauréats du concours.



L'IPAG de Nanterre a conclu un partenariat avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) des Hauts-de-Seine (92). Son objet est d'offrir, outre la formation dispensée à l'IPAG, une formation complémentaire aux étudiants de l'IPAG sélectionnés afin de préparer les concours des finances publiques. Cette formation complémentaire, dispensée par les agents de la DDFIP, se compose d'une préparation aux épreuves d'admissibilité (écrit) et d'une préparation aux épreuves d'admission (oral).



L'IPAG de Nanterre, en partenariat avec l'Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (AFIJ) et la Ville de Paris, intègre dans son Parcours « Collectivités territoriales » des étudiants sélectionnés sur critères sociaux dans les arrondissements parisiens. L'objectif du dispositif est de permettre à ces candidats de suivre la préparation aux concours territoriaux au sein de l'IPAG sans avoir à en payer les droits d'inscription et de se présenter dans de bonnes conditions aux concours de rédacteur ou d'attaché territorial (petite et grande Couronne).



L'IPAG de Nanterre assure depuis 2012, en partenariat avec Médiadix, une formation aux concours des bibliothèques (conservateur). L'ensemble de la formation se déroule à Saint-Cloud sur le site du Pôle Métiers du livre de l'Université.